



# LE PRÉCURSEUR,

## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le prix de l'abonnement est de :  
 16 fr. pour trois mois,  
 31 fr. pour six mois,  
 et 60 fr. pour l'année.

LYON, 28 AOUT 1828.

On est aujourd'hui universellement d'accord sur les vices de la législation communale aussi bien que sur ceux de la législation départementale. M. de Martignac les a reconnus à la tribune, les journaux ministériels eux-mêmes réclament des modifications devenues nécessaires. Cependant, en attendant les réformes promises, il ne faudrait pas rendre la législation actuelle plus vicieuse encore par la manière dont on l'exécute. Ainsi le simple bon sens veut qu'un membre du conseil-général d'un département y soit propriétaire : peu importe même qu'il soit domicilié dans une autre partie de la France, pourvu que sa qualité de propriétaire l'attache au département dont il doit défendre les intérêts. Pourquoi donc, dans la nouvelle promotion de membres du conseil-général du Rhône, voit-on figurer M. Delphin qui n'a pas un pouce de propriété dans notre département et qui n'y paye qu'une contribution personnelle et mobilière ? Il y a là, ce nous semble, contradiction, et nous pensons que le ministre de l'intérieur a ignoré un fait qui devait être un motif d'exclusion pour un citoyen au caractère honorable duquel personne, du reste, ne rend plus que nous une pleine justice.

Ce n'est malheureusement pas sans fondement que l'on craignait qu'un enfant n'eût été enseveli sous les ruines de la Tour-Pitrat. Ce matin seulement on en a retrouvé le corps, qui a été reconnu par les parens, et à l'autopsie duquel il a été procédé par M. le docteur Biessy.

— On annonce que M. le préfet sera de retour demain.

— Les feuilles de théâtre nous apprennent que Vinentini a refusé de prendre un engagement sous la nouvelle direction de l'opéra-comique. Il serait digne du zèle qui doit signaler la nouvelle administration des théâtres de Lyon, de faire tous ses efforts pour nous rendre cet acteur qui a laissé de vifs souvenirs parmi les anciens habitués de notre première scène. Si Vinentini quitte Faydeau, il cherchera sans doute à s'attacher à l'un de nos principaux théâtres de département, et il nous semble qu'il doit préférer entre tous, celui dont les suffrages ont commencé sa réputation.

— Un procès qui présentait un genre de scandales tout-à-fait nouveau, avait attiré ce matin un nombreux concours d'auditeurs à la première chambre du tribunal civil. M. T..., instituteur à Lyon, avait des discussions d'intérêt avec M. Z..., propriétaire de la maison qu'il habite. Par suite des difficultés qui s'étaient élevées entre eux, T... avait retenu deux cent cinquante francs sur le dernier terme de sa location, et Z... y avait consenti, en promettant toutefois de se venger d'une manière éclatante. On va voir si Z... est fidèle observateur de ses promesses. Le jour fixé pour la distribution des prix au pensionnat, M. T... avait loué deux cents chaises appartenant à l'église St-Polycarpe, et avait fait dresser un petit théâtre par son charpentier. La cérémonie terminée, les parens se disposaient à emmener leurs enfans et à emporter leur petit mobilier; de leur côté, le charpentier voulait enlever son théâtre et la fabrique de St-Polycarpe réclamait ses chaises, lorsque tout-à-coup Z... a paru à la porte du pensionnat, accompagné d'un individu d'assez mince apparence, qu'il faisait passer pour commissaire de police, et a fait le blocus de la place. Il a déclaré formellement qu'il ne laisserait sortir ni les effets des élèves, ni les planches du théâtre, ni les chaises de l'église, parce que, disait-il, il n'était pas payé de son loyer et que tous ces objets étaient le gage de termes échus et à échoir. Cependant le blocus n'a pas été assez rigoureux pour qu'il ne fût pas possible à quelques élèves et au charpentier de faire, avec armes et bagage, une sortie qui a complètement réussi. M. Z... a été bientôt renforcé par un huissier qui, porteur d'une ordonnance du président, a voulu saisir mobilier, chaises et théâtre. Ces faits qui ont causé un grand scandale dans le quartier, ont été dénoncés ce matin au tribunal; M. Z..., devenu moins ardent et moins valeureux sur ce nouveau champ de bataille, a voulu temporiser; mais le tribunal a ordonné que la cause serait immédiatement plaidée; et après une courte délibération, il a annulé les exécutions auxquelles Z... avait si violemment procédé, et l'a condamné à 3,000 francs de dommages-intérêts. Le nombreux public qui avait assisté à la discussion, est resté pendant long-tems encore dans la salle d'audience et dans l'escalier, pour contempler les traits du héros de cette scène; mais Z... s'est dérobé à cet

empressement en restant impassible sur la banquette où il était assis jusqu'à ce que cette espèce d'attroupeement ce fût dissipée. On assure que Z... ne se tient pas pour battu, et que la discussion n'est pas définitivement terminée.

— Le tribunal de Bourg vient de perdre son vice-président, M. Brangier, mort à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 76 ans. Depuis plus de quarante ans, ce doyen de notre tribunal occupait des fonctions dans la magistrature, où il entra comme avocat du roi, après avoir figuré honorablement au barreau. C'est dans les luttes du palais, véritable école du magistrat, qu'il avait acquis cette aptitude aux affaires dont il a fait preuve dans sa longue carrière, soit comme juge, soit dans l'administration des hospices. La facilité de son caractère et son esprit conciliateur lui avaient mérité beaucoup d'amis.

— On nous écrit de Zurich :

Le pape est arrivé ici le 21 août, avec une suite de plusieurs voitures. Il a été reçu avec de grands honneurs et au bruit de la décharge des armes de notre garnison. Il a rendu immédiatement une visite au président de la diète et à quelques-uns des membres de cette assemblée, mais sans descendre de voiture pour ces derniers. Il était escorté par les membres du conseil d'état. On ignore le but du voyage de Sa Sainteté.

— On écrit de Pau, le 21 août :

Dans une nuit du mois de mai dernier, le feu prit à deux maisons appartenant à de pauvres cultivateurs de Morlaas; réveillés en sursaut, les propriétaires se levèrent précipitamment, sortent de leurs demeures; les voisins accourent à leurs cris, mais nul moyen ne se présente pour arrêter les progrès de l'incendie; déjà la flamme, après avoir consumé une étable où se trouvaient des fourrages et des bestiaux, avait gagné le toit de leur habitation. Ces malheureux vont être ruinés sans ressource. Pour ajouter à la désolation de cette scène, on s'aperçoit qu'un vieillard infirme et deux enfans en bas âge sont restés dans l'intérieur de la maison enflammée. On parvient, avec beaucoup de peine, à sauver le premier qui était couché au rez-de-chaussée; mais pour les enfans qui se trouvaient au grenier, on ne sait comment parvenir jusqu'à eux; pendant qu'on essaie de faire un trou à la cloison, la flamme fait

### CORRESPONDANCE DRAMATIQUE.

Lyon, le 25 août 1828.

Monsieur le Rédacteur,

Mlle Mars a joué entr'autres ouvrages *la Princesse Aurélie*, qui n'avait fait chez nous qu'une seule apparition sous les traits de Mad. Moreau. Cette pièce n'est pas destinée à obtenir de grands succès au théâtre; mais elle ne déparera point le recueil des œuvres de son jeune et illustre auteur. M. Casimir Delavigne avoue lui-même qu'il ne l'a jamais considérée que comme un badinage dans lequel des conversations semées de traits satiriques pourraient, à l'aide d'une intrigue légère, divertir des esprits délicats. L'auteur a sans doute atteint ce but d'une manière piquante. Voici en deux mots le fonds de la pièce : *Aurélie*, jeune princesse souveraine de Salerne, encore sous la tutelle de trois ministres régens, se débarrasse de leur joug, en laissant croire à chacun d'eux qu'elle veut l'épouser; elle obtient ainsi un consentement nécessaire à son mariage, et, en présence des trois prétendants désappointés, elle désigne pour son époux le jeune *comte d'Avella* qu'elle aime et dont elle est adorée. Dès les premières scènes le dénouement est prévu; il ne reste pas un seul instant incertain. Le mérite de la pièce est donc en entier dans ce qu'elle offre de piquant chaque scène en particulier. Un certain docteur *Policastro*, seul personnage chargé d'apporter quelque vie au milieu de scènes un peu froides sous le rapport de l'intérêt, est le type d'un

courtisan flatteur tel qu'il en fourmille chez tous les souverains. Le jeune *d'Avella* revient à la cour; *Policastro* lui fait malignement le portrait des trois régens :

. . . De votre oncle on a fait un grand homme ;  
 Et le duc d'Albano sans doute est économe,  
 Mais de ses fonds à lui. Les comptes du trésor  
 Qu'il n'a pas trouvés clairs, sont plus obscurs encor.

Dans cette épaisse nuit, troublé par ses grands biens,  
 Il mêle quelquefois nos fonds avec les siens ;  
 Mais l'argent se ressemble et l'on peut s'y méprendre.

Le comte l'interroge sur *Sassane*, autre ministre :

De plein vol au conseil sur ses rivaux il plane ;  
 Mais sans voler très-haut, terre à terre ; et pourtant  
 Aux yeux des étrangers c'est un homme important.

Il est fin ; mais souvent dupe d'un moins adroit,  
 Il arrive trop tard, faute de marcher droit.

Enfin *Policastro* peint le ministre de la guerre :

C'est bien la nullité la plus impertinente  
 Qui gouverna jamais de Salerne à Tarente ;  
 Battu, je ne sais quand, il se trouva fort mal  
 Du choc de l'ennemi dans un combat naval ;

Il s'enfuit vent en poupe, et du nom de retraite,  
 En citant les dix mille, honora sa défaite.

Mille traits spirituels et vrais, mais que la censure a malheureusement trop émoussés, peignent les courtisans de toutes les époques. *Alphonse d'Avella* qu'*Aurélie* a reçu froidement, voit son oncle qui lui dit dédaigneusement :

J'augure  
 Que vous faites en cour une triste figure ;  
 On vous a mal reçu ?

D'AVILLA.

Moi, mon oncle ? un accueil  
 Qui d'un régent lui-même eût satisfait l'orgueil,  
 Une grâce achevée ! une bonté touchante !

D'ALBANO.

Ah ! cher comte, tant mieux ; votre bonheur m'enchanté !

Les trois ministres se sont réunis; ils ont l'air, comme bien d'autres, de s'occuper de l'intérêt public; celui de leurs personnes est le seul qui les agite.

. . . Pour nous remplacer nous ne voyons personne.  
 En esprits du même ordre, il faut en convenir,  
 Le présent est stérile ainsi que l'avenir.

des progrès effrayans ; on entend les cris de ces malheureux enfans ; dans quelques instans il ne sera plus tems, ils vont périr.... Alors Marie Lassalle, leur sœur, âgée de 15 ans, ne consultant que son courage et son amour pour ses frères, saisit une échelle, l'appuie contre les piliers ébranlés par l'incendie, pénètre dans le grenier et a le bonheur de retirer sain et sauf l'un de ces enfans. Ce n'était pas assez pour elle : une autre victime réclamait ses secours ; elle s'élança de nouveau au milieu des flammes, et bientôt elle repartit au faite de la maison, tenant son jeune frère dans ses bras ; tout le monde applaudit à son héroïsme ; mais, ô frayeur ! au moment où Marie Lassalle se dispose à descendre avec son précieux fardeau, le pilier qui soutenait l'échelle tombe consumé, et ces deux malheureux restent exposés à une mort presque inévitable.... Sans se laisser effrayer par un péril aussi imminent, la jeune fille cherche d'un autre côté des moyens de salut ; elle aperçoit un coffre assez élevé qui se trouvait à terre dans la direction de l'ouverture du plancher ; avec autant d'adresse que de présence d'esprit, elle y fait glisser l'enfant qu'elle soutient par les bras, et lui ménage ainsi une chute moins dangereuse ; puis se laissant tomber à côté de lui, elle parvient à sortir de la maison prête à s'écrouler. Marie Lassalle a éprouvé plusieurs brûlures, mais par un bonheur presque inouï, on espère qu'aucune ne sera dangereuse ; le ciel devait sa protection à tant d'héroïsme et de dévouement.

M. le préfet, informé de la conduite courageuse de la jeune Lassalle, l'a vivement recommandée à M. le ministre de l'intérieur qui lui a fait parvenir une médaille d'or, avec une somme de cent francs. Ces récompenses lui ont été remises dimanche dernier par M. le maire de Morlaas, en présence du conseil municipal et d'un grand nombre d'habitans qui s'étaient empressés de venir payer un tribut d'éloges et d'admiration à leur jeune compatriote.

Le ton de la pièce qu'on va lire, et l'espèce de mystère avec lequel elle nous a été remise, nous autorisent à penser qu'elle a été rédigée dans les bureaux de la mairie. C'est une sorte d'apologie administrative, par laquelle la mairie répond aux reproches qui ont été dirigés contre elle par le public et que les journaux ont recueillis. L'apologiste nous accuse d'un esprit d'hostilité contre nos administrations locales. Nous acceptons cette accusation. De même que nous avons été opposés au système déplorable que M. de Villèle et son alliée la congrégation ont fait peser sur la France, nous sommes opposés encore aux restes de ce système qui se maintiennent opiniâtement en province. Ce rôle d'opposans, nous l'avons toujours avoué, et pour l'exercer, Dieu merci, la matière ne nous a pas manqué. Notre ville fournira un ample contingent à ceux qui recherchent des moyens à l'appui d'une réforme complète des administrations communales et départementales.

Toutefois, nous ne redoutons pas que la défense se place à côté de l'accusation, et nous nous fai-

sons un devoir d'accueillir l'article semi-officiel de l'apologiste municipal :

DE M. DE LACROIX-LAVAL.

Les journaux libéraux de Lyon ont insinué que M. de Lacroix-Laval, maire de cette ville, avait donné sa démission ; ils ont manifesté le désir que cet on dit se vérifiât (1), en lui faisant force reproches sur son administration. Si j'ai bien saisi la pensée du *Précurseur* et du *Journal du Commerce*, j'ai cru remarquer que le plus vif des griefs contre M. de Lacroix-Laval, c'est qu'on le suppose congréganiste et partisan des jésuites. (2)

J'ignore si ce magistrat est congréganiste ou jésuite de robe-courte ; je ne sache pas que personne en ait fourni la preuve ; mais quand cela serait, il me semble que chez un administrateur ce sont ses actes qu'il est permis d'examiner et de critiquer, et non sa vie privée. On l'a dit depuis long-tems : *La vie privée d'un citoyen doit être murée.* (3)

Qu'il me soit donc permis d'examiner la conduite administrative du maire actuel de Lyon, pour tâcher d'éclaircir mes concitoyens sur l'avantage qu'ils auraient à sa démission.

Je déclare avant tout que je ne suis pas attaché à l'administration de M. de Lacroix-Laval ; que je ne suis pas même connu de lui. (4) Je suis peiné de voir sans cesse et dans les termes les plus inconvenans, et dès-lors *inconstitutionnels*, (5) cet administrateur attaqué dans nos journaux, sans qu'on ait jamais articulé *avec preuve*, un acte arbitraire ou irrégulier de sa part. (6)

Incontestablement l'administration de M. Rambaud, comme maire de Lyon, fut marquée au coin de la sagesse ; on ne saurait trop le répéter, puisque l'estime publique est la seule récompense qu'il en ait reçue. (7) De nombreux travaux ont été com-

- (1) Nous répondons à l'apologiste : *Confitentem habes reum.*
- (2) Est-ce que jamais les masses se trompent sur les engagements de parti qu'elles supposent avoir été contractés par les gens en place ? Les partis ne connaissent-ils pas les leurs ? La congrégation a-t-elle agi au hasard en portant M. de Lacroix-Laval à la tête de notre administration municipale ? et plus tard, l'administration Villèle n'a-t-elle su ce qu'elle faisait en désignant M. de Lacroix-Laval comme son candidat aux élections ?
- (3) Voilà un singulier système ! Comme si les opinions politiques des gens en place ne faisaient pas partie de leur vie publique !
- (4) Si M. l'apologiste avait bien voulu se faire connaître, on aurait pu juger de la vérité de son assertion.
- (5) Il n'y a ni inconvenance ni inconstitutionnalité à attaquer franchement et en face les actes des fonctionnaires publics. C'est l'exercice d'un droit constitutionnel.
- (6) Ceci est d'un vague qui nous empêche de répondre. M. l'apologiste aurait mieux fait de nous citer tel cas où nous aurions articulé, sans preuve, des faits calomnieux envers M. le maire.
- (7) La retraite de M. Rambaud et l'élevation de M. de Lacroix-Laval signalèrent le triomphe d'un parti. Il est impossible de représenter le système des deux maires comme étant le même. Au reste, cette plume toujours laudative, qui a trouvé bien l'administration Rambaud, qui applaudit l'administration Lacroix, qui écrirait sans doute encore des

l'éloge sous ses auspices ; mais ne s'achèvent pas avec une inconcevable activité sous M. de Lacroix-Laval. (8) Si quelques-uns, notamment ceux du quai St-Clair, éprouvent du retard, on doit l'attribuer à des circonstances imprévues et qui vont cesser (9)

De nouveaux travaux pour l'embellissement, la prospérité et les besoins de notre grande et belle cité, ont été entrepris depuis la nomination de M. de Lacroix-Laval. Le pont Charles X, va incessamment être livré au public. (10) Le Grand-Théâtre se construit avec activité et sera un des plus beaux de l'Europe. (11) Le grenier à sel, une prison pour remplacer celle de St-Joseph, beaucoup plus spacieuse ; une caserne, des abattoirs ; tous ces édifices sont en construction dans le quartier Perrache. De nouvelles rues s'ouvrent ; des places se forment ; des cours publics de toute espèce sont institués. On s'occupe de l'établissement de fontaines, qui seront bien alimentées, nombreuses et remarquables par leur beauté ; de l'établissement d'un dépôt de mendicité ; de la réparation et de l'élargissement des ponts de Pierre et de la Guillotière, et l'année 1829 verra, on me l'a assuré, se réaliser tous ces nouveaux projets. (12)

Qui jamais se montra plus respectueux pour la liberté individuelle et pour la liberté de la presse

louanges pour un maire libéral, cette plume voudrait en vain se déguiser, tout le monde la reconnaîtra pour une plume de bureau.

(8) Il est vrai que le mouvement imprimé par M. Rambaud continua pendant quelque temps sous M. de Lacroix. C'est une loi de physique. Au surplus, nous n'avons pas dit que M. de Lacroix n'eût pas aussi la manie des constructions. Mais il y a cette différence entre lui et M. Rambaud : ce dernier, à force de vigilance et d'ordre, a fait beaucoup sans déranger la ville ; quant à M. de Lacroix, il nous a grevés d'un emprunt, malgré l'augmentation du produit des recettes, et cet emprunt sera évidemment inutile. Au reste, l'apologiste s'est bien gardé d'aborder la question des finances.

(9) Les habitans du quartier St-Clair auraient vivement désiré savoir quelles sont ces circonstances, et ce que M. le maire a fait pour les prévenir et les faire cesser.

(10) Le pont Charles X ne regarde point la ville. C'est une entreprise particulière. Heureusement ! car, autrement, les pilotis seraient à peine plantés.

(11) Quant à l'activité, il y a trois ans qu'elle dure, et le monument n'est pas prêt d'être achevé ; quant à la beauté, rien n'y paraît encore ; mais attendons. Nous payons assez cher pour avoir le droit d'espérer. Il y a cependant des gens qui prétendent que quand le théâtre sera fait, il faudra démolir l'Hôtel-de-Ville pour donner de la perspective au nouveau monument. Pourquoi pas ? Cela fournirait à M. l'architecte l'occasion de présenter des plans magnifiques, et à MM. les entrepreneurs celle de conclure de bons marchés.

(12) Voilà un bel avenir ; mais les projets sont une espèce de richesses qui n'a jamais manqué. Revenons sur les parties du tableau. Un grenier à sel.... Dépenser 1,800,000 f pour un édifice dont la destination est liée à l'existence d'un impôt qui, nous l'espérons, sera abrogé avant que la massive construction soit achevée ! Une prison.... Cela regarde le département. Des abattoirs, des fontaines.... Oui, si l'on fait un nouvel emprunt de quelques millions. Des cours publics.... Sans doute ceux de la Martinière ; mais grâces aux libéralités du major Martin.

ALBANO.  
J'avoûrai qu'au pouvoir je ne resterais guère,  
Si ce marquis cessait d'administrer la guerre.  
POLLA.  
Et les finances donc, morbleu ? J'ose assurer  
Que personne après vous ne pourra s'en tirer.  
SASSANE.  
... Pour moi, ma grandeur me fatigue ;  
Que le siècle en talens n'est-il donc plus prodigue !  
Sûr d'être remplacé, libre de soins....  
ALBANO.  
Erreur !  
Vous retirer ! qui ? vous !  
POLLA.  
Ma foi, j'entre en fureur !  
Egoïsme tout pur qu'une telle manie ;  
Et ce n'est pas pour soi que l'on a du génie.  
Une des scènes les plus piquantes est celle où Aurélie  
feint de prendre conseil de Policastro sur son choix entre  
les trois régens. A peine s'aperçoit-elle que le non-indiqué par  
lui n'est pas approuvé, qu'il l'accable de ses sarcasmes :  
Détrôné... point de grâce... à perpétuité,  
Lui, les rois de sa race et leur postérité.  
AURÉLIE.  
Quant au duc d'Albano...

POLICASTRO.  
J'y pensais.  
AURÉLIE.  
Homme utile !  
POLICASTRO.  
Indispensable.... grands moyens, beau génie.  
AURÉLIE.  
Mais de tous les humains c'est le plus ennuyeux.  
POLICASTRO.  
Le grand homme, il est vrai, reçoit ce don des cieux ;  
Il l'était par nature, et les mathématiques  
L'ont achevé....  
... Eh bien, Madame, entre les candidats,  
Jose le répéter, je n'hésiterais pas.  
On n'a pas deux avis ; le mien reste le même ;...  
A votre avènement il vous faut de la gloire.  
Dans les vers composés pour un avènement,  
Le mythe et le faarier font un effet charmant.  
AURÉLIE.  
J'en conviens : des lauriers l'écat toujours magique  
Change en amour pour nous la vanité publique.  
POLICASTRO.  
Ajoutons à cela trois mots de liberté.

Et voilà pour six mois tout un peuple en gaieté...  
Puis on gouverne après comme on veut, c'est l'usage...  
Il faudrait citer l'ouvrage entier si je voulais en rappeler  
tous les mots heureux, piquans et spirituels. Quel qu'en soit  
le charme, ils ne peuvent soutenir une comédie dont la re-  
présentation sera toujours refroidie par le défaut d'intérêt.  
Mad. Moreau qui a créé pour nous le rôle d'Aurélien, (je ne  
parle pas de Mlle Mars qui est au-dessus de toute comparai-  
son) y a mis beaucoup de grâce et de finesse, elle en a tiré  
tout le parti possible. Stokleit a-t-il saisi les intentions de  
l'auteur dans le rôle de Policastro ? Il me semble que le doc-  
teur est un adroit courtisan qui se tire assez bien d'affaires  
avec tout le monde, et que c'est le prendre à quatre sens  
que d'en faire une espèce de caricature.  
Le plaisir de citer M. Casimir Delavigne m'a entraîné plus  
loin que je ne croyais. Je n'ai plus le tems de vous parler de  
Chacou de son côté, de Mazère ; de la jolie petite bluette de  
M. Andrieux, *Le Rove du Mari*, dans laquelle Mlle Mars a  
été ravissante. Que pourrais-je vous dire de *Misantrope* et de  
*Pentir* ? Mlle Mars y a fait couler des torrens de larmes. Enfin,  
je ne puis que vous mentionner un véritable succès d'Edouard  
Bruillon dans *Fernand-Cortez*. Cet opéra qui depuis long-  
tems n'avait produit autant d'effet chez nous, reparaitra  
sans doute ; monté comme il l'est, il doit attirer la foule.  
X.  
Agréez, etc.

M. de Lacroix-Laval? (15) Sollicité un jour pour trouver bon qu'un des journaux de Lyon fût poursuivi à son sujet, (14) il s'y opposa vivement, et dit à cette occasion : « Laissez écrire : je remplirai mes devoirs ; je ferai tout le bien que je pourrai, et par-là, je parviendrai, j'espère, à détruire la prévention qui existe contre moi. On me dit congréganiste et partisan des jésuites ; je suis uni avec tous les fidèles pour croire et suivre ce qu'enseigne la religion catholique-romaine, voilà ma congrégation. Quant aux jésuites, je désapprouve les maximes pernicieuses qui leur sont imputées ; je pense cependant que comme instituteurs ils pourraient être utiles, et qu'ils devraient être tolérés à l'abri de nos institutions, s'ils se soumettaient aux libertés de l'église gallicane et aux lois sur l'instruction publique en France. (15) J'aime, ajouta-t-il, la liberté sans licence, c'est dire que j'aime la Charte ; mais je chéris par-dessus tout la légitimité, (16) comme préservatrice des révolutions. Dans mon administration, je ne connais que les lois, les principes et l'équité, et jamais je ne m'informe des opinions politiques ou religieuses de mes administrés. »

Le budget de la ville de Lyon a été critiqué sur plusieurs points ; on a prétendu qu'il y avait des dépenses exagérées et inutiles. Tout le monde sait, et la loi le veut ainsi, que les travaux s'adjugent au rabais ; que toutes les dépenses sont votées et contrôlées par le conseil municipal, (17) et qu'en fait d'établissements nouveaux, rien ne se fait, ni ne peut se faire qu'au préalable l'autorité supérieure, quand ce n'est la loi elle-même, n'ait sanctionné ce qu'a projeté l'administration municipale.

« La critique est aisée et l'art est difficile. »

Quoi qu'il en advienne, jamais on ne pourra reprocher à M. de Lacroix-Laval un acte arbitraire. Plein d'amour du bien public, laborieux, doux, affable et conciliant, voilà ce que remarquent, ce que disent ceux qui l'approchent journellement ; avec des principes comme ceux-là, je ne sais pas si on est congréganiste ou jésuite, mais je pense qu'on est homme de bien et magistrat respectable et précieux. (18)

CH<sup>e</sup> P.

### MARSEILLE, 26 août.

Le nouveau nolissement de navires pour l'expédition française en Morée est terminé.

— Le 1<sup>er</sup> bataillon du 29<sup>me</sup> régiment de ligne, destiné à faire partie de l'expédition pour la Morée, après avoir fait un court séjour dans notre ville, est parti pour Toulon hier à 2 heures du matin.

### PARIS, 26 AOUT 1828.

Nous affirmons que le gouvernement n'a reçu aucune dépêche télégraphique annonçant l'avis d'un combat livré devant Schuvala, dans lequel les Russes auraient éprouvé un échec ; ainsi le *Journal du Commerce* est dans l'erreur.

Ce qu'on a dit de l'arrivée dans les journées de vendredi et samedi de deux courriers du quartier-général est une pure invention. On n'est plus dans un temps où les nouvelles pour

(15) Nous voici à la partie morale. On vante l'attachement de M. le maire à la liberté de la presse périodique. Nous sommes bien aises de le savoir ; car en lisant dans la *Gazette universelle* d'hier un passage du discours qu'il a prononcé lors de la distribution des prix aux élèves de l'école des beaux-arts, il nous avait semblé y voir l'indice d'un cœur ulcéré par les blessures faites avec cette arme. Comme la plus grande partie de ce que M. le maire a dit à ce sujet ne peut s'appliquer à la critique d'un tableau ou d'une statue, il fallait bien que cela eût un autre sens.

(14) De qui l'apologiste entend-il parler ? Quant à nous, nous ne croyons pas avoir eu jamais besoin de la clémence de M. le maire. Nous suivions envers les fonctionnaires publics, les conseils de M. Charles Dupin : Reconnaissance quand ils se conduisent bien ; sinon, respect sans peur !

(13) Voilà une profession de foi avec laquelle on ne se compromettra jamais.

(12) M. le maire, voudriez-vous nous dire ce que vous entendez par cette distinction entre la Charte et la légitimité ?

(11) Il y a peu de générosité à séparer dans la défense M. le maire du corps municipal, tandis que dans l'attaque nous n'avons jamais fait cette distinction.

(10) Jamais nous n'avons parlé de M. de Lacroix-Laval de manière à le faire considérer autrement que comme homme de bien. Mais un homme de bien n'est pas toujours un bon magistrat, quoiqu'un bon magistrat soit toujours un homme de bien.

(Notes du Rédacteur.)

raient être cachées, et le gouvernement s'empressera toujours d'éclairer les intérêts par la publication des faits.

(Messager.)

— Non, il n'y a point, il n'y aura point de persécution de la part d'une administration légale en réponse à tant de résistances que des fous conseillent à des ministres de paix. Les ordonnances, toutes les ordonnances seront exécutées, car si la religion mérite qu'on la vénère, le gouvernement ne peut se manquer à lui-même, à ses devoirs, à ses droites.

Encore une fois, nous répétons à tous les conseillers de révolte, qu'une autorité légale n'a besoin que de la justice, et nullement de persécution pour réduire à rien les prétentions rivales et les velléités de désobéissance. Et nous savons un moyen de marcher dans cette affaire sans employer la gendarmerie. L'ordonnance de 1814 exemptait les écoles secondaires du régime universitaire. La faveur qu'accorde la royauté, elle peut la retirer à qui la brave ; si donc quelques-unes des écoles secondaires ne veulent pas se conformer aux dispositions des ordonnances du 10 juin, rien ne sera plus simple que de les faire rentrer sous le régime universitaire, par un simple acte de la volonté royale. (Idem.)

— « Le Constitutionnel et le Journal du Commerce du 25 août contiennent des observations très-importantes sur l'approvisionnement de Paris et le commerce des farines et de la boulangerie.

» L'administration s'occupe de cette partie du service. Déjà, par deux arrêtés de M. le préfet de police des 9 et 10 de ce mois, les sieurs Novre et Duguet sont autorisés à établir chacun six fours, et à faire usage de pétrins mécaniques de leur invention.

» La taxe du pain touche de trop près aux intérêts de la classe ouvrière et peu aisée, pour ne pas exciter la vive sollicitude de l'administration. Elle recueille les renseignements nécessaires pour que la taxe soit la juste expression du prix des farines vendues, tant à la Halle que dans le commerce direct, et qui entre dans la consommation journalière de la ville. » (Idem.)

— Des nominations assez nombreuses ont eu lieu, les 10 et 20 août dernier, pour remplir les vacances dans plusieurs conseils-généraux de départements. Au nombre des personnes nommées on cite :

Département de l'Aude. — MM. TAPIÉ-MENGAUD, DE GUY-VILLENEUVE, maire de Narbonne.

Aveyron. — BANCAREL fils, BENOIT, député.

Cher. — Le comte de MONTALIVET, pair de France ; RAFFELIS de SAINT-SAUVERE ; et le comte de BOISSY.

Corrèze. — LACOSTE, avocat.

Dordogne. — Le marquis de RASTIGNAC, pair de France ; DE GOURGUES, ancien maire de Bordeaux ; DE VERNEILL-POYRASSEAU, député.

Doubs. — MAILLOT aîné, maître de forges.

Loir-et-Cher. — Le général d'OVERLIN ; SARRAZIN ; MAIGREAU, adjoint au maire de Blois.

Loire. — Le comte BASTARD-D'ESTANG, pair de France ; CROVET DE LA CHANCE, maître de forges ; VICTOR DUGAS, négociant à St-Etienne ; MONTCHANIN-DESPARAS.

Mauche. — CARBONNEL DE CANSY.

Haute-Marne. — BERTHOT, ancien sous-préfet.

Meurthe. — SALADIN, procureur-général à Nancy.

Moselle. — DE LAROMELLE, député ; DE GARGAN, maître de forges.

Mayenne. — LECLERC, député ; GOUSSÉ DE LALANDE, président du tribunal de Château-Gonthier.

Basses-Pyrénées. — FORCADE LAPETRE, négociant ; LESTAPIS fils.

Bas-Rhin. — DE STRALENHEIM.

Rhône. — DELPHIN, président de l'administration des hôpitaux ; MONTGOLFIER ; BROLEMAN, fabricant.

Haute-Saône. — DE KLINGLIN.

Sarthe. — Le marquis de VIERAYE, pair de France.

Deux-Sèvres. — DE SAINT-HERMINE, député ; BAIRON, maire de Bressire.

Vienn. — LAURENT DE LABESGE.

Haute-Vienne. — TAVERNIER.

— M. l'évêque de Saint-Diez s'est empressé de satisfaire à l'ordonnance sur l'instruction primaire, et dès le premier moment a nommé son représentant au comité gratuit d'épiscopal. Le comité, présidé par M. Petitjean, curé d'épiscopal, modèle de toutes les vertus pastorales, a commencé ses opérations en confirmant M. Gerquant comme instituteur de l'école primaire d'enseignement mutuel. Cette école, instituée depuis plusieurs années par les magistrats de la ville, jouit sous leur influence d'un succès toujours croissant ; les enfants des catholiques et des protestants y sont admis indistinctement.

— La *Gazette de Lyon* met au nombre des causes qui ont amené la démission du duc de Clarence de la charge de grand-amiral, une circonstance qui se rattache à l'affaire de Navarin. « La disgrâce de l'amiral Codrington, dit la *Gazette*, devait être nécessairement suivie de celle du chef de l'amirauté, qui en a été cause par son imprudence. En transmettant à lord Codrington des ordres officiels qui recommandaient la plus grande circonspection à l'égard de la Turquie, et même d'éviter tout engagement sérieux avec les forces navales de cette puissance, le prince ajouta de sa propre main et par *post-scriptum* : « Malgré ce que je vous écris officiellement, si vous les rencontrez, ne les ménagez pas. » L'amiral anglais se prévaut aujourd'hui avec

raison de cet ordre particulier qui annulait l'effet du premier. »

— M. de Vauchier nous permettra une question que nous ne lui faisons qu'avec toutes les formes dubitatives que la gravité du fait énoncé nous commande. Est-il vrai que la correspondance de certain journal, organe avoué des ennemis de l'administration actuelle, arrive *franche de port*, non pas seulement sous le contre-seing, mais encore à l'adresse même de M. le directeur-général ? et que, par exemple, l'estafette du Havre, qui ne doit point porter de journaux, transporte, par privilège, des exemplaires de la *Gazette*, qui, loin de payer le port comme lettres, n'acquittent même pas la taxe imposée aux écrits périodiques.

(Courrier français.)

— M. le comte de la Ferronnays, ministre des affaires étrangères de France, est arrivé à Bayreuth, le 16 août. S. Exc. a continué le lendemain sa route pour Carlsbad.

— De faux billets de banque de 500 francs circulent depuis quelque temps dans la capitale, et l'on assure que les contrefacteurs ont atteint un degré de perfection véritablement effrayant. L'administration de la banque a refusé le paiement de plusieurs de ces billets. Ce refus soulève des questions d'une extrême gravité. On conçoit que l'émission progressive de faux billets puisse en rendre le remboursement extrêmement onéreux ; mais le droit de ne pas les rembourser peut-il être accordé à un établissement qui a seul le privilège d'émettre des billets qui deviennent véritablement monnaie ? Les avantages que lui assure son privilège ne doivent-ils pas le rendre passible des risques d'une imitation, qu'à la rigueur il dépend de lui d'éviter, en apportant plus de soin dans la fabrication de ses billets ? On ne saurait trop méditer sur ce sujet important qui, tôt ou tard, ne peut manquer de donner naissance à des débats judiciaires. Dans tous les cas, on croit que le gouvernement de la banque eût fait une chose parfaitement convenable en prévenant le public et en lui indiquant les moyens de reconnaître une fraude dont il serait au moins bien sévère de vouloir le rendre victime.

(Journal du Commerce.)

— Le *Navarin*, qui vient d'entrer au Havre, a rencontré il y a peu de jours, travers le cap Lézard, une division anglaise composée de deux vaisseaux neufs à trois ponts à poupe ronde (l'un d'eux se nomme *Britannia*), et de trois corvettes. Cette division, sortant de Plymouth, loupoyait en attendant quelques navires qui devaient quitter le même port. Selon le rapport des pilotes anglais, la division devait se diriger sur Vera-Cruz et s'y réunir à la station du Mexique ; mais il est peu probable que telle soit la destination d'une force navale de cette importance.

— La frégate *l'Atalante*, commandée par M. Menouvrier-Defresne, capitaine de vaisseau, est sortie ces jours derniers de Lorient pour Toulon.

— On lit dans *the Hampshire-Telegraph* qu'il y a en ce moment plusieurs vaisseaux de ligne en construction sur les chantiers de Woolwich. On y prépare notamment les bois pour un vaisseau de 120 canons, qui recevra le nom de *Trafalgar*, et pour un bâtiment à vapeur de 700 tonneaux, qui sera appelé *the Dee*.

— La messe dite de St-Louis a été célébrée hier à St Germain-l'Auxerrois : M. le premier vicaire de cette paroisse a officié, selon la coutume. Le panégyrique du saint roi a été prononcé devant l'Académie française par M. l'abbé Hubert, chanoine de la cathédrale de Troyes. M. le comte de Chabrol, préfet du département de la Seine, et plusieurs autres fonctionnaires étaient présents. Dans le nombre des académiciens, nous avons remarqué M. l. Roger, Auger, Michaud, Lemercier, Briffaut, Lebrun, Renouard, Gail, Silvestre, etc. Cette solennité religieuse avait attiré un grand concours de fidèles.

— Le prix d'éloquence a été partagé par MM. Charles et Girardin.

— L'Académie, dans sa séance du 25 du mois d'août 1827, avait proposé trois prix extraordinaires pour des ouvrages d'utilité morale. Elle a déterminé les sujets pour les concours de 1829 et 1830 ; et pour celui de 1828, elle a laissé le sujet au choix des auteurs. M. Auger, après la lecture des discours couronnés, a lu un rapport sur ce concours.

« Quarante-un ouvrage sur autant de sujets différents, a-t-il dit, ont été envoyés à ce dernier concours. L'Académie a eu le regret de n'en trouver aucun qu'elle jugât digne du prix. Mais elle en a distingué deux, l'un envoyé sous le n° 11, portant pour épigraphe : « Nos droits nous ont été donnés comme » moyens d'accomplir nos devoirs. » et traitant de cette question ; « L'éducation doit-elle être libre ? » L'autre, enregistré sous le n° 30, portant pour épigraphe ces vers de Pindare : « Jamais une ame dépourvue de sagesse n'apprit à souffrir le malheur, » et ayant pour titre : *Esquisse de la souffrance morale*.

L'Académie remet à l'année prochaine le prix qu'elle regrette de n'avoir pu décerner cette année.

La séance a été terminée par un rapport plein d'intérêt de M. Lemercier, sur les prix de vertu fondés par M. de Montyon.

Le sujet du prix de poésie pour 1829, adopté par l'Académie à l'unanimité, est : *L'insertion de l'imprimerie*.

Le sujet du prix d'éloquence pour l'année 1830, adopté aussi à l'unanimité, est : *L'éloge historique de Malherbes*.

— La *Gazette de France* annonce, d'après des lettres venues directement de la Grèce, qu'on y préparait une expédition contre Arta, sous les ordres du général Church, et que les affaires

des Turcs de l'île de Candie se trouvaient dans l'état le plus déplorable.

— Le *Mercur de Souabe* annonce que les bataillons de chasseurs autrichiens viennent d'être renforcés chacun d'une compagnie. Vingt mille chevaux ont été achetés pour le service de la cavalerie et de l'artillerie. Au moyen de ces augmentations, l'armée autrichienne se trouvera portée au grand complet de paix.

— Une lettre d'Ancone contient ce qui suit :

« On écrit d'Alexandrie que les résolutions du vice-roi, relativement à l'évacuation de la Morée, sont tout à fait opposées à ce que l'on avait dit depuis quelques jours. On dit que ce prince est fermement résolu à ne pas retirer ses troupes sans la plus absolue nécessité ; il doit avoir envoyé des instructions à ce sujet à Ibrahim Pacha. »

— La lettre suivante mettra dans tout son jour les manœuvres auxquelles la *Quotidienne* a recouru pour défendre la cause des jésuites ; elle fera voir aussi que la mauvaise foi de cette feuille met, dans une fautive position les députés de son parti qui ont la simplicité de lui faire des communications officielles.

A. M. le Rédacteur du Courrier français.  
Hambourg, 16 août 1828.

Monsieur,

Les absens ont toujours tort, et sont d'autant plus maltraités qu'ils ne sont pas à portée de parer les coups qu'on leur porte. C'est précisément ce qui m'arrive par la perdition d'un journal qui me devait au contraire des égards particuliers, comme étant son seul lecteur à Hambourg. On est puni par ou l'on a péché. Voici de quoi il s'agit. Étranger à tout esprit de parti, à toute cabale religieuse, aimant par-dessus tout la paix et la charité, essence de l'évangile, et les appréciant partout où je les trouve, j'avais été frappé, touché même des sentimens évangéliques et de l'esprit de tolérance qui éclatent dans le discours de M. de Conny. J'avais écrit à son auteur une lettre confidentielle pour l'en féliciter. C'était, comme ma lettre en fait foi, un hommage que je rendais à ses sentimens religieux, mais ce n'était pas une adoption de son plaidoyer en faveur des jésuites. Ma lettre devait rester entre nous, puisqu'elle n'était adressée qu'à lui seul et nullement au public. Apparemment qu'elle lui a échappé ou que des amis indiscrets la lui auront surprise. Quoi qu'il en soit, la *Quotidienne*, à qui toutes les armes sont bonnes, s'en est emparée et en a fait un article à sa manière. Elle a trouvé sans doute très-piquant de mettre l'apologie des jésuites dans la bouche d'un ministre protestant. La chose était difficile, mais les jésuites viennent à bout de tout. Elle m'a mis sur son lit de Procuste, et coupant la tête et la queue de ma lettre comme seuls morceaux de son goût, elle a trouvé moyen de les ajuster tant bien que mal, et les a exposés sur une de ses feuilles (numéro du 3 août), comme preuve manifeste que les protestans eux-mêmes regrettent les jésuites, et s'indignent des ordonnances qui les ont expulsés. Quant au corps de la lettre, si opposé au système passionné et aux maximes tranchantes de la *Quotidienne*, elle l'a entièrement passé sous silence, et voilà comment, par la tactique de ce journal, je me trouve transformé en jésuite : *Ab uno disce omnes*. N'est-ce pas l'éluxir du jésuitisme ! Pour moi, ne pouvant souffrir de me voir si indignement travesti, j'attends, Monsieur, de votre impartiale justice, que vous voudrez bien donner cours à ma réclamation, en insérant en entier ma lettre à M. de Conny, si on ne l'a déjà fait, et celle-ci, dans un de vos plus prochains numéros.

Agréé, etc.

CHEYSSEIRE-CABANIS,  
Ancien pasteur de l'église protestante  
à Bordeaux, et actuellement de  
celle de Hambourg.

Notre intention était bien de déférer à la demande de M. Cheyssière-Cabanis et de reproduire sa lettre *in extenso*, mais il ne nous a pas été loisible de lui donner cette marque de notre bonne volonté. Voici pourquoi :

M. Cheyssière a chargé une de ses parentes qui demeure à Paris, de voir l'honorable M. de Conny, et de lui demander une copie certifiée de la lettre qu'il avait cru devoir communiquer à la *Quotidienne*, et que cette feuille a si perfidement dénaturée. M. de Conny ne s'y est point refusé ; mais il n'a point effectué sa promesse, bien qu'on ait été dans la nécessité de la lui faire contracter à deux reprises différentes.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

### ANGLETERRE.

Londres, 23 août.

Les journaux libéraux de Paris ne peuvent pas traiter de la politique et de l'état de ce pays sans montrer qu'ils sont dans une ignorance complète sur l'un et l'autre point. Partant de prémisses fausses, ils tirent des conséquences fausses. Ils n'ont qu'un seul et unique désir, et ce désir ils en font un fait ; ils arrivent ainsi à représenter ce pays comme étant sur le penchant de sa ruine. Si nous les invitons à prouver leurs assertions, ils nous répondent par des conjectures : si nous les prions de faire connaître les témoignages sur lesquels ils s'appuient, ils se jettent dans des raisonnemens à perte de vue.

Ils nous rappellent l'un de leurs compatriotes qui ayant supposé des faits, et ayant établi sur ces faits des raisonnemens qui lui paraissaient admirables, loin de se concerter lorsqu'on lui fit observer que les faits étaient faux, répondit sur le champ *tant pis pour les faits*. Les journalistes en question répondraient de la même façon si on les invitait à produire des faits à l'appui de leurs assertions. Nous allons leur en épargner la peine.

Le déclin d'un pays ne peut pas être le sujet de simples conjectures, il faut qu'il soit visible, palpable ; il faut qu'il soit visible dans les établissemens publics, dans l'esprit national, dans l'affaiblissement de sa gloire militaire, dans la perte de son crédit, dans la décadence de sa puissance commerciale et manufacturière. Or, où trouverons-nous dans ce pays des preuves d'un pareil déclin ? Voyons nos fonds publics ; ils sont à un taux plus élevé que ceux de tout autre pays.

Pendant que les trois pour cent de cette même France, dont les journalistes se plaisent à parler de la chute de notre puissance, sont à 72 1/2, nos trois pour cent sont à 87 1/2. Nous avons tant de capitaux que nous ne savons comment les employer d'une manière profitable. Si le gouvernement anglais avait besoin d'un emprunt de 50 millions de livres sterling, il le ferait plus facilement et en moins de tems que toute autre nation ne ferait un emprunt de 5 millions de livres.

Les autres nations ne sont-elles pas obligées d'avoir recours à nous pour faire leurs emprunts.

Trouve-t-on dans notre marine des signes de décadence ? Qu'on en examine les états, on trouvera que jamais nous n'avons eu plus de navires, que jamais ils n'ont été mieux conditionnés, et que jamais on n'a eu les moyens de les mettre plus promptement en activité de service.

Les états de la marine font voir que des officiers, qui surpassent en habileté ceux de toute autre nation, ne manquent pas puisqu'on y trouve 180 amiraux, 830 capitaines, 868 commandeurs, 3710 lieutenans, et 543 maîtres. Qu'on mette le pays dans la nécessité d'agir et la gloire du Nil et de Trafalgar se renouvellera. Avons-nous dégénéré sous le rapport militaire depuis que la victoire a couronné nos efforts à partir de la Ballique jusqu'à la Méditerranée, et du Tage jusqu'à la Meuse ? Le même général et la même armée n'existent-ils pas toujours ?

Dans quelle partie du monde le commerce anglais ne reçoit-il pas un accueil favorable, et quel pays peut rivaliser avec le nôtre sous le rapport des manufactures ? *Quæ regio in terris nostri non plena laboris*.

Faut-il chercher des signes de décadence dans la perte de nos possessions territoriales. Avons-nous été dépouillés de notre empire indien ? ne sommes-nous plus maîtres de deux Indes ? Le Canada n'est-il plus à nous, et le drapeau britannique n'est-il plus déployé sur le rocher de Gibraltar ?

Les journalistes français ne peuvent pas douter de nos moyens d'envoyer en Morée, une flotte aussi bien armée et des troupes aussi braves que les leurs ; mais les ports de France étaient plus près du théâtre de la guerre et l'expédition a été entreprise par la France seule avec notre approbation. Nous avons assez de gloire militaire pour ne pas porter envie aux succès d'un allié. Que les journalistes français ne pensent donc pas que notre repos provient de la crainte, ou que parce que nous ne sommes pas aussi inquiets et aussi impatients qu'eux nous sommes dans l'impuissance de faire des efforts vigoureux.

« Qu'on ne suppose pas que la cigale qui nous importune par son chant tient seule la campagne ; le noble taureau se repose encore à l'ombre du chêne britannique. » Nous citons de mémoire, mais nous voulons appliquer les expressions de M. Burke aux journalistes qui s'imaginent que parce que nous ne nous mêlons pas sans cesse des affaires des autres, nous ne sommes pas en état de rendre notre intervention efficace lorsque cela deviendra nécessaire.

Nous ménageons nos ressources afin de pouvoir agir avec plus d'effet lorsque le moment en sera venu. Nous ne pensons pas que des fanfaronnades soient des preuves de courage ni de puissance. Nous savons que nous pouvons compter sur nos ressources pour faire face à quelque danger que ce soit : le lion britannique peut dormir, mais c'est toujours le lion britannique prêt à secouer la rosée de sa crinière et à développer toute la puissance de ses forces. (Courrier.)

## ANNONCES.

### ANNONCE JUDICIAIRE.

Par acte reçu M<sup>e</sup> Bolo, notaire à Chasselay, le trois août mil huit cent vingt-huit, André Devarenne, propriétaire et loueur de cabriolets, et dame Marie Ferlat son épouse, demeurant à Lyon, rue Tavernier, n<sup>o</sup> 10, ont vendu à Jean-Marie Puitet et à Claudine Mardeul son épouse, cultivateurs, demeurant à Saint-Rambert-Isle-Barbe, un immeuble situé en la commune de Limonest, au lieu de Laye, consistant en bâtimens, terre, vigne et verger. Cet acte a été déposé au greffe du tribunal civil de Lyon, le seize du même mois ; l'acte de dépôt en a été dénoncé le vingt-deux dudit mois,

tant à M. le procureur du roi près ledit tribunal, qu'à Marie Ferlat, femme Devarenne, par exploit de Garnoud, huissier à Lyon, avec déclaration que la présente insertion serait faite.

En conséquence, tous ceux qui auraient des hypothèques légales sur les biens vendus, existantes sans inscription, sont sommés de les faire inscrire : à défaut de ce faire, lesdits immeubles seront définitivement purgés de toutes hypothèques légales prévues ou imprévues, après l'expiration du délai de deux mois à compter de la présente insertion, conformément à l'avis du conseil d'état du premier juin mil huit cent sept.

CHAMBEYRON. (68)

## ANNONCES DIVERSES.

### A VENDRE.



Trois chevaux de main à vendre.  
S'adresser au portier de la maison de Lupée, place de Bellecour, n<sup>o</sup> 17, à l'angle de la rue St-Dominique. (65)

### A VENDRE A L'AMIABLE.

Ancien fonds de café de premier ordre et des mieux achalandés de la ville, situé à Lyon, port St-Clair, vis-à-vis le pont Morand et près du Grand-Théâtre ; il a pour enseigne : *Café d'Italie*, où l'on peut s'adresser à M. Girard, propriétaire dudit fonds. (63)

Poêle de faïence neuf et moderne.

Joli lit pour un enfant de 8 à 10 ans.

S'adresser chez M. Turpault, rue Trois-Carreaux. (66)

### A LOUER.

A louer de suite pour cause de départ.

Bel appartement de huit pièces au premier étage avec balcons, presque au centre de la ville, avec tous les agencemens on laisserait aussi les glaces, le tout pour 1,200 fr. de loyer. S'adresser à M. Philippe Flacheron, marchand de nouveautés, place de la Comédie. (63)

A louer de suite.

Etablissement convenable à une bonne auberge, en cette ville et sur la route la plus fréquentée, avec écuries, remises, fenil, douze ou vingt pièces et un plus grand nombre si on le désire.

S'adresser au bureau du journal.

### AVIS.

On désire pour voyager à l'étranger un jeune homme de 25 à 30 ans, au fait du commerce de la commission en soierie et quincaillerie, pouvant donner sur son compte les meilleurs renseignements, et pourvu de bonnes recommandations. S'adresser, par lettres affranchies, à MM. B. C. V., poste restante, à Lyon. (64)

M. Chermion, marchand de poils de lièvre, déclare que certaines personnes ont débité faussement et méchamment qu'il avait signé la pétition en faveur des jésuites ; il s'élève contre cette imputation qui est tout à fait contraire à sa manière de penser. Il somme les auteurs d'un bruit qu'il regarde comme injurieux de se faire connaître, et il saura les confondre. CHERMION. (67)

### BAIN DE VAPEUR PORTATIF.

Les bains de vapeur étant fréquemment ordonnés par MM. les médecins, nous croyons devoir annoncer qu'on peut se les procurer chez M. Vermet, pharmacien, place des Terreaux.

### SPECTACLES DU 29 AOUT.

#### GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

L'ÉCOLE DES VIEILLARDS, comédie. — LA JEUNE FEMME COLÈRE, comédie. — LA SUITE D'UN BAL MASQUÉ, comédie.

Pour la clôture de M<sup>lle</sup> Mars.

#### THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LE SOUTERRAIN, mélod. — LA MARRAINE, vaud. — LA FAMILLE DANGLADE, mélod.

### BOURSE DU 26.

Cinq p. 0/0 consol. jous. du 22 mai 1828. 107 1/2 35 40 35 40.  
Trois p. 0/0, jous. du 22 juin 1828. 72 1/2 45 50 55 50.  
Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1827. Rentes de Naples.

Cert. Falconnet de 25 ducats, change variable, jous. de janvier 1828. -66 40 45.

Id. français, de 50 ducats chan. fixe 423 43 1/2, jous. de janvier 1828.

Oblig. de Naples, emp. Rothschild, en liv. ster. 25f. 50.  
Rente d'Espagne, 5 p. 0/0 cert. franç. Jous. de mai 1828.

Empr. royal d'Espagne, 1825. Jous. de janv. 1828. 74 1/2 114 1/2 114 1/2.  
Rente perpétuelle d'Esp. 5 p. 0/0. Jous. de janv. 48 5 1/2 114 1/2 47 1/2.

5 1/2 48 1/2 7 1/2.  
Met. d'Autriche 1000 fl. 125 f. de rente. Ad. Rothschild.  
Emp. d'Hauti rembourse. par 25.ème. Jou. de juil. 1828. 622 50.